

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026-041

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 63

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 5

Absents représentés : 3

Nombre de votants : 71

Date de convocation :

Mardi 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Nicolas GALLOT, Lucie PAMART, Marie-Charlotte NOUHAUD, Nicolas PIERRET, Arielle DADONE, Yves COZE, Cyril PARUSSOLO, Lionel LEDENT, Patrick POCHON, Catherine HAMEL, Yves PETIT, Bertrand GALLOIS, Francis GUERRIER, Gilles BIARDEAU, Mickael MOREIRA, Arnaud DELACOUR, Jean-Benoît LINAY, Thibault FLINÉ, Gérald RONTEIX, Fanny MALVEZIN, Chrystel SOMBRET, Pascaline COPPÉ, Alain GIAT, Laurence SAMMUT, Isabelle MARIE, Michel CALMY, Pascal SPANNACCINI, André CHARVET, Laurence DELAY, Fabrice RICHARD, Jean-Paul CULINAS, Vanessa GUILLEMARD, Grégoire DROUOT, Sandrine FERNANDEZ, Florence BERTIN, Pierre GREGOIRE, Benedikte HATTIER, Pascal GOUHOURY, Didier CARTEAU, Jean-Claude CABRAL, Giovanni PELLILLI, Nicole ROUSSEAU, Gilles TOUCHAIS, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Isabelle COSTERIZANT, Alexandre BERTHEZ, Dikran ZAKEOSSIAN, Pascale LELOT-BERDIER, Véronique ZIVKOVIC, Olivier THEOT, Nathalie ILLE, Véronique BOZEC, Souheir BAYADO, Joelle MANIGHETTI, Patrick SEPTIERS, Julien FOSSAY, Benjamin SERRE, David REVERCHON, Bruno MICHEL, Caroline DESTORS, Régine BRAUN, Patrice SAINTON, Amélie BOCANFUSO, Véronique BOISSEAU, Nicolas CEDILLE, Marie JURATOVAC

Secrétaire de séance : Francis GUERRIER

OBJET : Élection des délégués amenés à siéger au SMITOM-LOMBRIC

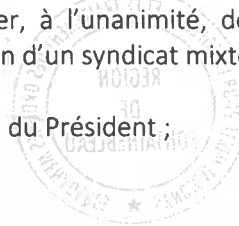
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33, applicable par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1 du même code, et relatif à la désignation des délégués du syndicat dans les organismes extérieurs,

Vu les statuts du SMITOM-LOMBRIC ;

Considérant qu'il convient d'élire 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants ;

Considérant que cette désignation s'opère conformément à l'article L.5711-1 du CGCT énonçant que « Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunal peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte ».

Sur proposition du Président ;



Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués amenés à siéger au SMITOM-LOMBRIC ;

PROCLAME et DÉCLARE élus en qualité de délégués du SMICTOM de la Région de Fontainebleau au sein du comité syndical du SMITOM-LOMBRIC :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Nicolas GALLOT	Pascale CHEMIN
Marie-Charlotte NOUHAUD	Olivier MAGRO
Nicolas PIERRET	Bastien BAILLY
Yves COZE	Olivier CHAPUS
Cyril PARUSSOLO	Cyril RADICI
Alain THIERY	Paula LINARD
Didier KERIGER	Daniel DIDON
Thibault FLINE	Julien GONDARD
Fanny MALVEZIN	Benoit JOIN-LAMBERT
Yannick TORRES	Pascaline COPPÉ
Isabelle COSTERIZANT	Suzanne L'HOMMEE
Pascale LELOT-BERDIER	Hervé JOCHMANS
Olivier THEOT	Jean-Philippe FONTUGNE
Benjamin SERRE	Jessica DAGBOVIE
Benedikte HATTIER	Stéphanie STRIPPE
Pascal GOUHOURY	Bernadette CUGNY
Bruno MICHEL	Christelle ARDUINI
Régine BRAUN	Alain MOMON

PRÉCISE que les délégués désignés pourront être amenés à exercer des fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité ;

DIT que la présente délibération sera notifiée au SMITOM-LOMBRIC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 12/05/2026
Date d'affichage le : 12/05/2026



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 077-257701698-20260511-2026_041-DE



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.